

« SI ON VEUT TROUVER UN EMPLOI, ON EN TROUVE ! »

REGARD ANALYTIQUE SUR LA STIGMATISATION DES PERSONNES SANS EMPLOI

Par Anne-Sophie Fontaine

En février 2026, nous consacrons une analyse à la question de l'activité professionnelle librement consentie des travailleur·euses sans emploi faiblement qualifié·es¹. Nous relevons le caractère sanctionnateur et contraignant de leur orientation vers des filières dites « en pénurie » – qui ne promettent pourtant pas nécessairement une insertion dans l'emploi plus rapide ou durable – et de la menace d'être poussé·e brutalement vers la sortie du système d'allocations de chômage. Nous proposons ici de poursuivre la réflexion à travers l'angle suivant : est-il réellement efficace de mettre des individus dans une situation de menace et de privation si l'objectif est de les rapprocher de l'emploi ? Plus globalement, quels impacts les politiques contraignantes de remise à l'emploi peuvent-elles exercer sur une population déjà fragilisée ?

L'absence d'emploi confère aux personnes qui la subissent un attribut particulier, non pas par une caractéristique qu'elles possèdent (comme cela pourrait être le cas par exemple avec un handicap, une malformation, la couleur de la peau, etc.) mais bien par *quelque chose* dont elles se trouvent privées. Cet attribut jette sur elles un discrédit profond et durable qui les exclut de la catégorie des « normaux », des interactants légitimes. Cette situation correspond à ce que Goffman avait défini comme la notion de stigmaté². Le non-emploi les renvoie ainsi à leur situation particulière non conforme aux attentes normatives mais également à une certaine inutilité pour la société homogène³. Dans cette mécanique de la stigmatisation et suivant une lecture des rapports intergroupes (ceux qui disposent d'un travail et ceux qui n'en disposent pas), la tendance serait en outre à supposer aux personnes stigmatisées une série d'autres incapacités non-avérées, comme si cet attribut spécifique « sans emploi » les rendait incapables dans de multiples autres domaines de la vie.

Comment dès lors ignorer les effets psycho-sociaux particulièrement délétères d'un tel processus sur les personnes sans emploi ? Parmi elles, nous pouvons notamment distinguer celles qui ont vécu l'expérience potentiellement traumatique de la perte d'un emploi de celles qui, dans un enchaînement de mécanismes de relégation, parfois depuis le plus jeune âge, se sont retrouvées inscrites plus ou moins durablement dans des trajectoires chaotiques, parfois même d'errance, en termes d'insertion socioprofessionnelle. Lorsque dans le discours de nos dirigeants politiques, on entend la préoccupation de ne pas laisser les personnes s'installer trop longtemps dans le non-emploi, sans quoi leur employabilité risquerait de se dégrader, il semble qu'ils aient plutôt en tête la première catégorie de personnes. Car pour celles qui ont subi des relégations successives, le caractère durable du non-emploi prend une importance toute relative. Ces personnes devraient tout à coup s'en sortir aisément avec l'institution « travail » (et inversement l'institution « travail » avec elles) alors qu'avant ça, les institutions sociales « école », « formation », « famille », « santé », « justice » parfois n'ont pas « réussi » avec elles (et inversement). Dans tous les cas, les études,

1 FONTAINE, A-S., DEBATTY, F., « Quand l'horizon de l'activité professionnelle librement consentie se réduit encore un peu », in *Intermag.be*, RTA, 2026 <https://www.intermag.be/images/stories/pdf/rta2026m03n1.pdf>

2 GOFFMAN, E., *Stigmaté. Les usages sociaux des handicaps*, Paris, Minuit, 1975.

3 FASTRÈS, J. et AHKIM, A., *Les Roms. Chronique d'une intégration impensée*, Charleroi, Couleurs livres, 2012.

menées depuis les années 1980, particulièrement en psychologie sociale, ne manquent pas pour démontrer à quel point la situation de non-emploi affecte négativement la santé mentale et physique des individus et constitue une menace pour l'identité sociale.

1. La détérioration de la santé mentale : une conséquence intra-individuelle du non-emploi et de la précarité qu'il génère

La dégradation de la santé mentale des personnes sans emploi est directement liée au facteur « précarité » (facteur de médiation⁴). Les travaux s'intéressant au rapport de causalité entre chômage et santé mentale se sont historiquement organisés autour de deux hypothèses : l'*exposition*, c'est-à-dire l'effet du non-emploi sur la détérioration de la santé mentale ; la *sélection*, c'est-à-dire l'effet d'une santé mentale fragile sur l'accès à l'emploi⁵. Les résultats des recherches successives ont montré que cette relation est en fait bidirectionnelle⁶. L'hypothèse d'exposition dispose toutefois d'un pouvoir explicatif supérieur, ce qui veut dire que c'est avant tout la situation de non-emploi qui dégrade la santé mentale ; la durée du chômage, le système de protection sociale et le niveau de ressources financières jouant un rôle de modération⁷ dans la relation entre chômage, précarité et santé.

Les études se sont par ailleurs intéressées à la fonction manifeste de l'emploi (à savoir disposer d'un revenu) mais également à ses fonctions latentes (fonctions psychologiques telles que structurer son temps, développer des contacts, avoir un statut social, etc.) et leurs résultats montrent le rôle prépondérant des tensions financières (donc de la fonction manifeste). Celles-ci accroissent le risque de basculer dans la précarité ce qui entraîne la détérioration de la santé psychologique de l'individu sans emploi et de sa famille⁸. Il est ainsi difficile de penser qu'une majorité des individus sans emploi se complaisent dans pareille situation.

2. La stigmatisation au cœur des rapports intergroupes

Outre les considérations intra-individuelles rappelées ci-dessus, de nombreux travaux se sont également penchés au cours des cinquante dernières années sur les processus de comparaison sociale. Ceux-ci font du stigmatisme une construction sociale de différenciation qui assigne des individus à des groupes spécifiques : d'un côté, les marginaux, les stigmatisés, ceux qui subissent une dépréciation, en l'occurrence les individus sans emploi, de l'autre, ceux assimilés à la norme majoritaire, qui bénéficient d'une valorisation⁹. Alors que les seconds (groupe majoritaire) apposent sur les premiers (groupe stigmatisé) une étiquette participant à la production de stéréotypes, de préjugés et de discriminations, les groupes marginalisés, minoritaires développent quant à eux une identité sociale négative¹⁰. La stigmatisation se déploie une fois que ces deux processus convergent et le contexte d'asymétrie des pouvoirs se renforce.

Appliquée à la situation du non-emploi, cette stigmatisation s'avère lourde de conséquences. En effet, non

4 En recherche statistique, le facteur de médiation correspond à une variable intermédiaire par laquelle passe l'effet d'une variable indépendante sur une variable dépendante. Dans le cas présent, cela revient à dire que l'effet de la variable « non-emploi » sur la variable « santé mentale » passe au moins partiellement par la variable intermédiaire (médiatrice) « précarité ».

5 BOURGUIGNON, D., ROQUES, M. et HERMAN, G., « Chômage et précarité », in VALLÉRY, G., BOBILLIER-CHAUMON, M., BRANGIER, É. et DUBOIS, M., *Psychologie du Travail et des Organisations : 110 notions clés* (p. 84-88), Paris, Dunod, 2016, <https://doi.org/10.3917/dunod.valle.2016.01.0084>.

6 PAUL et MOSER, 2009, cités BOURGUIGNON, D., ROQUES, M. et HERMAN, G., « Chômage et précarité », *op. cit.*

7 Le rôle de modération modifie quant à lui l'effet (c'est-à-dire la force et parfois même la direction) de la variable indépendante sur la variable dépendante.

8 BOURGUIGNON, D., ROQUES, M. et HERMAN, G., « Chômage et précarité », *op. cit.*

9 BOURGUIGNON, D., SEGHOAT, S., MARIE, C. et HERMAN, G., « Le chômage et la stigmatisation à l'œuvre », in FANIKO, K., BOURGUIGNON, D., SARRASIN, O. et GUIMOND, *Psychologie de la discrimination et des préjugés* (p. 97-115), Louvain-la-Neuve, De Boeck Supérieur, 2022.

10 BOURGUIGNON & HERMAN, 2015, cités par BOURGUIGNON, D., SEGHOAT, S., MARIE, C. et HERMAN, G., « Le chômage et la... », *op. cit.*

seulement les personnes sans emploi subissent davantage de discrimination à l'embauche, d'autant plus lorsqu'elles sont au chômage depuis un certain temps, mais elles sont en plus exposées à une dégradation de leur accès à des ressources fondamentales (y compris en matière de santé, de justice, etc.). On leur assigne des traits négatifs. Des études en psychologie sociale révèlent qu'elles sont en effet considérées comme moins morales, moins compétentes, moins persévérantes que celles qui disposent d'un emploi¹¹. En résulte une détérioration des identités sociales « *qui dépendent de l'ensemble des caractéristiques qui définissent les groupes auxquels nous appartenons* »¹² et qui sont le fruit d'une comparaison sociale intergroupe. Le sentiment d'infériorité et d'humiliation qui en découle se trouve amplifié par une certaine dépendance à l'aide de l'entourage ou des pouvoirs publics.

Le stigmate du non-emploi a de surcroît ceci de particulier qu'il est associé à une *perception de contrôlabilité*, ce qui signifie que l'individu peut se sentir ou être tenu responsable de sa situation¹³. Cette perception renforce encore le sentiment de honte et de culpabilité des personnes stigmatisées ainsi que le déficit d'empathie du groupe majoritaire. Les conséquences de ce processus de stigmatisation sont particulièrement saillantes dans l'expérience délicate du recrutement. Les recruteur·euses ont tendance à considérer les candidat·es sans emploi comme moins motivé·es et moins compétent·es. Quant aux candidat·es sans emploi, les travaux de recherche ont montré que les contextes, comme celui du recrutement, qui soulignent les stéréotypes liés à l'identité de chômeur (moins motivé, moins compétent, plus fainéant) amoindrissent leurs performances intellectuelles et même leur volonté d'insertion socioprofessionnelle¹⁴.

3. Une responsabilisation individuelle croissante pour le moins injuste si l'on observe la situation d'un point macrosociologique

S'il est évident que les individus sans emploi conservent une capacité d'action, cette dernière n'est-elle pas surévaluée dans le cadre des politiques publiques actuelles, eu égard notamment au nombre et à la nature des emplois disponibles en Wallonie et à Bruxelles ?

Le poids du contexte socio-économique est en effet souvent sous-estimé. Dans une analyse macrosociologique datant d'il y a presque vingt ans, Georges Liénard¹⁵ relevait déjà une série d'éléments qui restent grandement d'actualité. Il soulignait la prédominance des exigences de rentabilité et de mobilité du capital financier sur les autres formes de capital mais également les contraintes liées à la compétitivité internationale croissante générant une pression pour réduire le coût de la main d'œuvre et une intensification des investissements de rationalisation. Il mettait en outre en exergue la grande difficulté des politiques économiques publiques à créer de l'emploi convenable et en quantité suffisante. Déjà à l'époque, ces causes structurelles étaient au moins partiellement niées au profit de causes inhérentes au système de protection sociale et aux chômeur·euses elles et eux-mêmes. En dépit de ces éléments d'analyse, les acteurs économiques tenaient déjà ce genre d'affirmations : « *il existe de nombreux emplois disponibles* », « *notre système de chômage (...) est l'un des plus onéreux et des plus passifs d'Europe* », « *le manque de travailleurs adéquats et motivés est patent par rapport à un ensemble de postes de travail à pourvoir* »¹⁶. Cette analyse démontrait que l'argument selon lequel un nombre significatif de postes vacants restaient disponibles pendant un délai anormalement long (les fameuses fonctions dites critiques ou en pénurie) avait une portée bien plus

11 SEGHOAT *et al.*, 2021, cités par *idem*

12 TAJFEL & TURNER, 1979, cités par *idem*, p. 102-103

13 CROCKER *et al.*, 1998, cités par *idem*

14 *Idem*

15 LIÉNARD, G., « Chapitre 1. Crise sociale et responsabilisation des groupes précaires : analyse sociologique », in HERMAN, G., *Travail, chômage et stigmatisation : Une analyse psychosociale* (p. 23-63), Louvain-la-Neuve, De Boeck Supérieur, 2007, <https://doi.org/10.3917/dbu.herma.2007.01.0023>.

16 TIMMERMANS, Fédération des entreprises belges, 2006, cité par *idem*, p. 27

idéologique qu'économique. De tels arguments justifiaient déjà la responsabilisation accrue des personnes sans emploi et la destruction des protections sociales.

Pourtant, les enjeux liés à l'exigence de rentabilité et de compétitivité et le manque structurel d'emplois ont entraîné une restructuration majeure du salariat. Différents mécanismes défavorables aux individus moins qualifiés se sont développés sur le marché de l'emploi. Liénard¹⁷ pointait en particulier l'appariement sélectif, la déqualification en cascade et l'inadéquation. Le premier mécanisme intervient sous forme d'une sélectivité drastique entre les travailleurs et ce, dans les différents métiers de l'entreprise. Ce mécanisme peut de surcroît être renforcé par une surqualification des postes de travail (par exemple, exiger le CESS pour des postes dont les tâches ne le nécessitent pas). La sélectivité se durcit et pénalise certains profils. Le second mécanisme correspond au fait que des chômeur·euses plus qualifié·es ne trouvant pas d'emploi dans leur branche se tournent vers des emplois moins qualifiés, au détriment des individus disposant d'un niveau de formation moindre. Ce même processus et la sélectivité qui en découle s'observent également entre les personnes qui sont sans emploi depuis un certain temps et celles qui viennent d'arriver sur le marché de l'emploi à la sortie de leurs études. Le troisième mécanisme concerne l'inadéquation entre les qualifications demandées et les qualifications offertes et l'attente des employeurs que les travailleurs disposent de qualifications directement rentables.

Dès le début du XXI^e siècle, ces mécanismes ont participé à la vaste déstabilisation de l'emploi qui a pris la forme d'une augmentation du volume de l'emploi précaire¹⁸ : contrats à durée indéterminée, travail intérimaire, dispositifs d'apprentissage, travail saisonnier, travail en freelance, emploi intermittent etc. Se sont ajoutées ces dernières années l'augmentation du travail étudiant et l'émergence des flexi-jobs. Cette déstabilisation de l'emploi a généré un accroissement de la précarité et une hyperflexibilité associés à des insécurités multiples, particulièrement pour les individus peu dotés en moyens économiques, sociaux et culturels. Elle s'est aussi accompagnée d'une part d'une limitation des formes traditionnelles de régulation et de négociation collective et d'autre part d'une amplification de l'individualisation des trajectoires¹⁹.

Vingt ans plus tard, les causes structurelles du non-emploi restent toujours autant reléguées au second plan pour ne pas dire occultées dans les politiques publiques. Le sociologue du travail Jean-François Orianne rappelle que le marché du travail n'est pas un marché parfait, où l'offre et la demande s'équilibreraient inévitablement. « *Les déséquilibres sont plutôt la norme. Il n'y a pas de rencontre naturelle entre des postes de travail et des personnes qualifiées. Ça n'existe pas* »²⁰. Le manque d'emplois persiste, avec pour corollaire la constitution d'une importante réserve de main d'œuvre. Il qualifie le concept de « métier en pénurie » ou de « filière critique » de « *canular politique qu'on nous ressort chaque année* ». Il ajoute que « l'intérêt politique de cette invention, c'est de parler d'emploi en pénurie plutôt que de pénurie d'emplois ». Ces métiers dits en pénurie ne représentent en effet qu'une part relativement faible (en 2023, J-F Orianne évoquait un peu moins d'un sixième) des postes de travail disponibles. Outre le délai plus long d'appariement pour ces postes (qui les fait entrer dans la liste des métiers en pénurie), d'autres facteurs peuvent expliquer la vacance de ces emplois : imprécision ou incohérence des offres, ou encore conditions d'emploi peu attractives²¹. L'attention portée sur les filières en pénurie détourne l'attention d'un problème de fond d'une ampleur bien plus significative : celui du manque structurel d'emplois. Ce concept de pénurie constitue

17 LIÉNARD, G., « CHAPITRE 1... », *OP. CIT*

18 *Idem*

19 *Idem*

20 DI PRIMA, C., « Un sociologue du travail : 'Le concept d'emploi en pénurie est une invention politique' ». *L'Echo*, 25 septembre 2023, https://orbi.uliege.be/bitstream/2268/308612/1/Un%20sociologue%20du%20travail_%20Le%20concept%20d%27emplois%20en%20p%C3%A9nurie%20est%20une%20invention%20politique_%20_%20L%27Echo.pdf

21 *Idem*

ce que nous avons pris l'habitude de nommer à RTA, une *créature*, une entité non-humaine, au sens de Bruno Latour, qui façonne de nouvelles normes : « *toute chose qui vient modifier une situation donnée en y introduisant une différence devient un acteur* »²², même lorsqu'il s'agit, comme c'est le cas ici, d'un acteur non-humain, non-vivant. J-F Orianne parle quant à lui d'*invention* : « *On forge un concept et on fait progressivement entrer le réel dans cette catégorie. On a inventé une idée extrêmement puissante et on a progressivement façonné le réel conformément à cette catégorie préalablement esquissée* »²³. Cela permet de montrer que le niveau politique agit pour lutter contre le chômage mais, dans les faits, cela participe plutôt à l'individualisation des problèmes collectifs. On exige des individus qu'ils résolvent personnellement le problème structurel du manque d'emplois.

Force est de constater que la diversion se confirme. Le narratif de la responsabilité accrue des demandeur·euses d'emploi et des nombreux postes de travail disponibles qui ne font que les attendre a pris ces dernières années une ampleur inédite et a justifié des réformes sans précédent. Ainsi, dans un communiqué de presse du 11 septembre 2026²⁴, le MR indique, au sujet de la réforme du chômage portée par son ministre fédéral de l'emploi, que « limiter les allocations dans le temps doit permettre de mieux accompagner les demandeurs d'emploi vers un retour à l'activité et de mieux valoriser le travail ».

En septembre 2026, alors que la réforme de chômage a entraîné depuis le début de l'année l'exclusion du régime d'allocations de vagues successives de personnes sans emploi, sous le prétexte que l'ancien régime était trop généreux et favorisait l'inactivité, le ministre fédéral de l'emploi recourt à de premières données chiffrées pour continuer à construire son narratif de la responsabilisation des travailleur·euses sans emploi et justifier sa politique. En effet, il livre une lecture très personnelle des statistiques relatives au retour à l'emploi des chômeurs juste avant leur exclusion (statistiques rendues publiques par l'ONEM). RTL info²⁵ titre : « *Réforme du chômage : les chiffres confortent David Clarinval, 'c'est une réussite'* ». Du côté de Sudinfo²⁶, le curseur est encore poussé un peu plus loin : « *Ces chiffres de la réforme du chômage qui changent la donne : certains retrouvent un emploi avant même d'être exclus* ». Une partie de la presse se fait l'écho de ces interprétations approximatives alors que d'autres médias s'efforcent de ramener de la nuance et de la pondération. Selon le ministre, on observerait au lendemain de la troisième vague d'exclusions ce qu'il appelle « un effet d'anticipation de la réforme » poussant les demandeurs d'emploi à reprendre une activité avant d'arriver en fin de droit. Il en conclut la réussite de sa réforme qui consiste à « *responsabiliser davantage, remettre le travail au centre et offrir de vraies perspectives de retour à l'emploi* »²⁷.

Les données chiffrées observées de plus près nuancent toutefois ce bilan. Ce qui a surtout augmenté pour l'ensemble des vagues d'exclusion, ce sont les transitions vers l'arrêt maladie²⁸. Par ailleurs, si à l'approche des vagues 1 et 2, une augmentation du nombre de transitions vers l'emploi a augmenté, celle-ci s'est ensuite amenuisée. Et comme l'indique Le Soir, « *rien ne permet d'affirmer de manière catégorique que ces personnes n'auraient pas trouvé un emploi sans la réforme* »²⁹. Notons en outre que par « retour à l'emploi »,

22 LATOUR, B., *Changer de société. Refaire de la sociologie*, Paris, La Découverte, 2006, p. 103.

23 DI PRIMA, C., « Un sociologue du travail... », *op. cit.*

24 MR, *Réforme du chômage : les premiers chiffres confortent la réforme portée par David Clarinval*. 11 septembre 2026, <https://www.mr.be/reforme-du-chomage-les-premiers-chiffres-confortent-la-reforme-portee-par-david-clarinval/>

25 RTL info, « Réforme du chômage : les chiffres de l'Onem confortent David Clarinval, 'c'est une réussite' », *RTL info*, 17 septembre 2026, <https://www.rtl.be/actu/belgique/politique/reforme-du-chomage-les-chiffres-de-lonem-confortent-david-clarinval-cest-une/2026-09-17/article/800510>

26 Sudinfo, « Ces chiffres de la réforme du chômage qui changent la donne : certains retrouvent un emploi avant même d'être exclus ! », *Sudinfo*, 11 septembre 2026, <https://www.sudinfo.be/id1192131/article/2026-09-11/ces-chiffres-de-la-reforme-du-chomage-qui-changent-la-donne-certains-retrouvent>

27 MR, *Réforme du chômage...*, *op. cit.*

28 LORENT, P., « Les sorties vers l'emploi en légère hausse », *Le Soir*, 18 septembre 2026.

29 IDEM

l'Onem entend toute prestation d'au moins un jour. Parmi les exclues, on peut ainsi retrouver par exemple des travailleur·euses intérimaires ayant perdu leur droit aux allocations tout en ayant continué à travailler quand on faisait appel à elles et eux. Notons enfin qu'au fil des vagues d'exclusion, le profil des personnes exclues a changé. « *On passe de personnes éloignées du marché du travail en raison de leur âge et de leur durée d'inactivité (de huit à dix ans) à des chômeurs franchissant seulement le cap des deux années de droit aux allocations, répondant à certains critères d'employabilité* »³⁰. Dans le Vif, Nicolas De Decker livre une analyse plus sévère qui rejoint les propos de Jean-François Orianne : « (...) *ces chiffres montrent que ce n'est pas l'efficacité économique, mais l'étalement de vertu qui guide ces réformes : la suppression du chômage ne crée pas de travail. Ces données prouvent que le nombre de chômeurs indemnisés a baissé de beaucoup, mais le taux d'emploi n'a pas augmenté du tout* »³¹.

Conclusion

Dans cette analyse, nous avons rappelé ce que la situation de non-emploi peut provoquer en termes de processus intra-individuels mais également de rapports intergroupes au sein desquels stéréotypes, préjugés et discriminations sont à l'œuvre. Elle a mis en évidence l'incidence de ces mécanismes sur la performance et la motivation des travailleur·euses sans emploi, groupe particulièrement stigmatisé. Nous avons également mis en perspective la responsabilisation accrue des travailleur·euses sans emploi au regard d'une analyse macrosociologique d'éléments contextuels, analyse qui permet d'émettre de sérieux doutes sur le bien-fondé et l'efficacité économique de mesures telles que la menace de l'exclusion du chômage.

Il est frappant aujourd'hui de constater à quel point la stigmatisation ne s'arrête pas là. La suspicion à l'égard des acteurs chargés d'accompagner l'insertion socioprofessionnelle des personnes sans emploi s'est déjà fait entendre au cours des dernières années : ils ne sont pas assez efficaces, ils sont trop complaisants avec les demandeur·euses d'emploi, ils ne remettent pas suffisamment vite à l'emploi. Le stigmate s'étend ainsi à l'entourage, y compris aux professionnel·les qui se mettent au service des groupes stigmatisés. À l'aube d'une grande réforme qui impactera drastiquement le secteur de l'insertion socioprofessionnelle en Région wallonne en l'orientant exclusivement vers une politique du résultat à court terme, le ministre wallon de l'emploi déclare : « je veux que chaque euro investi serve davantage à l'insertion [des moins employables] »³². Faut-il comprendre que les structures d'insertion socioprofessionnelle gaspillaient jusqu'alors l'argent public ? Suivant l'optique de cette réforme, la réussite d'une telle insertion incombe intégralement aux demandeur·euses d'emploi et dorénavant aux structures qui les accompagnent, faisant totalement fi des facteurs structurels et du fait que l'on parle bien ici de l'insertion dans l'emploi des personnes qui en sont les plus éloignées. Rappelons que la réforme du chômage risque de précariser encore davantage des publics déjà particulièrement fragilisés. Le Gouvernement fédéral a lui-même évoqué dans ses projections un tiers d'exclues basculant vers l'aide des CPAS et un autre tiers « sortant des radars ». Dès lors, celles et ceux qui négligent le rôle essentiel des structures intermédiaires que sont les acteurs de l'insertion dans l'émancipation sociale et professionnelle des plus vulnérables – et, à travers cette visée, dans le maintien d'une certaine paix sociale dans nos villes et villages – s'aventurent sur des terrains risqués, voire même dangereux.

30 Idem

31 DE DECKER, N., « Une certaine idée. Fool me once », *Le Vif*, 44^e année n°39, 2026.

32 SERRET, P., « 'Je veux que chaque euro investi serve davantage l'insertion' : la formation des 'moins employables' amorce sa réforme », *L'Avenir*, 18 septembre 2026 <https://www.lavenir.net/actu/belgique/politique/2026/09/18/je-veux-que-chaque-euro-investi-serve-davantage-linsertion-la-formation-des-moins-employables-amorce-sa-reforme-QVYI6QBJSZBAZH47EJ356Q6SA/>



Pour citer cette analyse

A.-S. Fontaine, « « Si on veut trouver un emploi, on en trouve ! » :
Regard analytique sur la stigmatisation des personnes sans emploi »,
Intermag.be, RTA asbl, octobre 2026,
URL : <https://www.intermag.be>.

Bibliographie

- BOURGUIGNON, D., ROQUES, M. et HERMAN, G., « Chômage et précarité », in VALLÉRY, G., BOBILLIER-CHAUMON, M., BRANGIER, É. et DUBOIS, M., *Psychologie du Travail et des Organisations : 110 notions clés* (p. 84-88), Paris, Dunod, 2016, <https://doi.org/10.3917/dunod.valle.2016.01.0084>.
- BOURGUIGNON, D., SEGHOUEAT, S., MARIE, C. et HERMAN, G., « Le chômage et la stigmatisation à l'œuvre », in FANIKO, K., BOURGUIGNON, D., SARRASIN, O. et GUIMOND, *Psychologie de la discrimination et des préjugés* (p. 97-115), Louvain-la-Neuve, De Boeck Supérieur, 2022.
- DE DECKER, N., , « Une certaine idée. Fool me once », *Le Vif*, 44^e année n°39, 2026.
- DI PRIMA, C., « Un sociologue du travail : 'Le concept d'emploi en pénurie est une invention politique' ». *L'Echo*, 25 septembre 2023, https://orbi.uliege.be/bitstream/2268/308612/1/Un%20sociologue%20du%20travail_%20_Le%20concept%20d%27emplois%20en%20p%C3%A9nurie%20est%20une%20invention%20politique_%20_%20L%27Echo.pdf
- FASTRÈS, J. et AHKIM, A., *Les Roms. Chronique d'une intégration impensée*, Charleroi, Couleurs livres, 2012.
- FONTAINE, A-S., DEBATTY, F., « Quand l'horizon de l'activité professionnelle librement consentie se réduit encore un peu », in *Intermag.be*, RTA, 2026 <https://www.intermag.be/images/stories/pdf/rta2026m03n1.pdf>
- GOFFMAN, E., *Stigmate. Les usages sociaux des handicaps*, Paris, Minuit, 1975.
- LATOUR, B., *Changer de société. Refaire de la sociologie*, Paris, La Découverte, 2006.
- LIÉNARD, G., « Chapitre 1. Crise sociale et responsabilisation des groupes précaires : analyse sociologique », in HERMAN, G., *Travail, chômage et stigmatisation : Une analyse psychosociale* (p. 23-63), Louvain-la-Neuve, De Boeck Supérieur, 2007, <https://doi.org/10.3917/dbu.herma.2007.01.0023>.
- LORENT, P., « Les sorties vers l'emploi en légère hausse », *Le Soir*, 18 septembre 2026.
- MR, *Réforme du chômage : les premiers chiffres confortent la réforme portée par David Clarinval*. 11 septembre 2026, <https://www.mr.be/reforme-du-chomage-les-premiers-chiffres-confortent-la-reforme-portee-par-david-clarinval/>
- RTL info, « Réforme du chômage : les chiffres de l'Onem confortent David Clarinval, 'c'est une réussite' », RTL info, 17 septembre 2026, <https://www.rtl.be/actu/belgique/politique/reforme-du-chomage-les-chiffres-de-lonem-confortent-david-clarinval-cest-une/2026-09-17/article/800510>
- SERRET, P., « 'Je veux que chaque euro investi serve davantage l'insertion' : la formation des 'moins employables' amorce sa réforme », *L'Avenir*, 18 septembre 2026 <https://www.lavenir.net/actu/belgique/politique/2026/09/18/je-veux-que-chaque-euro-investi-serve-davantage-linsertion-la-formation-des-moins-employables-amorce-sa-reforme-QVYI6QBJSZBAZHV47EJ356Q6SA/>
- Sudinfo, « Ces chiffres de la réforme du chômage qui changent la donne : certains retrouvent un emploi avant même d'être exclus ! », *Sudinfo*, 11 septembre 2026, <https://www.sudinfo.be/id1192131/article/2026-09-11/ces-chiffres-de-la-reforme-du-chomage-qui-changent-la-donne-certains-retrouvent>